

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2017**

-ADMINISTRATION GENERALE

1. Statuts : modification

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de supprimer à l'article 2 des statuts au niveau de l'alinéa « environnement », la partie relative à la lutte contre les inondations (vallons, lits de rivière,...).
- de transférer en intégralité le poste de l'agent affecté à cette compétence au SMIAGE.

2. Rapport d'activité 2016 : présentation

II-TRAVAUX / MARCHES

1. Création d'un centre culturel à Saint-André de la Roche – Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 29 janvier 2016

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 218 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la Convention du 29 janvier 2016, reprenant ce montant et selon le modèle joint à la convocation et qui est annexé au Procès-Verbal.

2. Réaménagement de la crèche « la grenouillère » à Saint-André de la Roche – Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 10 décembre 2015

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°2 à la Convention du 10 décembre 2015, modifiant le plan de financement selon les indications sus énoncées et selon le modèle annexé.

3. Création d'une Maison des Services Au Public (MSAP) à Colomars – Délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de création d'une Maison des Services A la Personne à Colomars ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 117 477€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Colomars ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant, selon le modèle qui a été joint à la convocation et qui est annexée au Procès -Verbal.

4. Aliénation de biens mobiliers du Syndicat - Inscription sur le site Webenchères

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en œuvre de ces aliénations par l'inscription du SIVOM Val de Banquière sur le site Webenchères.

5. Développement des activités périscolaires et extrascolaires - acquisition d'un bus : demande de subvention auprès de la CAF

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'acquisition d'un bus de 35 places
- et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF et des autres collectivités susceptibles de soutenir ce projet, une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

6. Divers aménagements de la crèche « la Barboteuse » à Castagniers - délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de divers aménagements à la crèche « la Barboteuse » à Castagniers.
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 23 800€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Castagniers ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant, selon le modèle joint à la convocation et annexée au Procès-Verbal.

III-FINANCES

1. Indemnités mensuelles des vice-présidents : modification de l'indice maximal

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'attribuer à chaque vice- président une indemnité au taux de 9.60% de l'indice brut maximal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

2. Prestation Service Enfance Jeunesse (P.S.E.J.) : avances

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de valider les montants de l'avance de 2016.

3. Décision modificative N°1 : investissement

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture des opérations suivantes à la section d'investissement :

Création d'une MSAP à Colomars	117 477 euros
Acquisition d'un autocar pour les activités périscolaires	114 000 euros
Aménagement de bureaux pour l'animation du territoire à la Trinité	30 000 euros
 - et de rajouter des crédits sur les opérations existantes suivantes :

Création d'un centre culturel à Saint-André de la Roche	218 000 euros
Divers équipements RAM/ Réseau parentalité/ Petite Enfance	11 880 euros
- financés conformément aux tableaux sus énoncés.

IV-RESSOURCES HUMAINES

1. Tableau des effectifs : modification

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le tableau des effectifs proposé, étant précisé que l'ensemble des postes libérés par les agents changeant de grades seront supprimés après avis du Comité Technique.

2. Indemnités horaires de missions d'assistant de prévention (ACMO)

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider l'attribution de l'indemnité horaire de mission d'assistant de prévention comme sus indiqué avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2017.

3. Emplois fonctionnels de direction : création d'une prime de responsabilité

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider l'attribution d'une prime de responsabilité des emplois fonctionnels de direction avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2017.

V-SOCIAL

1. Maison des Services A la Personne de Colomars M.S.A.P) :

a/ signature de la convention cadre, demande de labellisation, demande de financement fonctionnement

Ouï l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de:

- signer la convention cadre de la Maison de services au public de Colomars avec l'ensemble des partenaires investis dans ce projet (Commune et CCAS de Colomars, CPAM, CAF, La Poste, Pôle Emploi...)
- solliciter la labellisation de la Maison de services au public de Colomars auprès du Préfet des Alpes-Maritimes.
- solliciter le Fonds National d'Aide au Développement du Territoire (FNADT) et le fonds interopérateurs dans le cadre du financement du fonctionnement de la Maison de services au public de Colomars. Les montants sollicités seront de 11 573 euros au titre de 2017 auprès du FNADT et du FIO (23 146 euros au total), et de 17 500 euros au titre de 2018 auprès du FNDAT et du FIO (35 000 euros au total).

b/ autorisation donnée au Président de signer les conventions bilatérales de partenariat

Ouï l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions bilatérales entre le SIVOM Val de Banquière et ses partenaires dans le but de définir les modalités de fonctionnement de la Maison de services au public de Colomars.

c/ demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Ouï l'exposé de Madame BRES et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- solliciter le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes afin d'obtenir une subvention d'un montant de 15 000 euros destinée à financer le fonctionnement de la première année d'activité de la Maison de services au public de Colomars.
- solliciter toutes les sources de financements possibles, dans la limite d'un taux de subvention de 80 % du budget annuel de fonctionnement.

VI-ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Appel à projets « Prévention des addictions »: demande de subvention auprès de MILDECA

Ouï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros auprès de la MILDECA pour la mise en œuvre d'un plan d'actions relatif à la prévention des addictions sur le territoire du SIVOM.
- et signer la convention de financement pour l'année 2017.

2. Appel à projets "J'APPRENDS A NAGER" 2017 : demande de subvention auprès du centre national du développement du sport

Ouï l'exposé de Madame BERRETTONI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 5 950 euros auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes afin de participer au dispositif « J'apprends à nager » 2017.


VII-ENVIRONNEMENT

1. Appel à projets « Prévention et gestion des déchets verts en région PACA » : demande de subventions

Ouï l'exposé de Monsieur VITALE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de :

- déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Régional PACA et de la DREAL dans le cadre de l'appel à projets « prévention et gestion des déchets verts en région Provence Alpes Côte-d'Azur »
- solliciter une subvention d'un taux de 60% dans le cadre de cet appel à projets.

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS